

## Communiqué financier de PARSYS

### PARSYS : synthèse des comptes annuels 2007/2008

Les comptes sociaux de l'exercice 2007/2008, clos au 30/09/2008, ont été arrêtés par le Directoire et ont été audités par le commissaire aux comptes de PARSYS. Ils sont disponibles sur le site internet de PARSYS à l'adresse : <http://www.parsys.com/finance.html>.

Les comptes annuels audités de PARSYS (1) présentent les caractéristiques suivantes :

Comptes de Résultats semestriels (en k€) - audités	2007/2008	2006/2007	%
Chiffre d'affaires net	19 033	17 892	+ 6%
Marge Brute	5 322	6 521	- 18%
EBITDA (Résultat d'exploitation avant dotations et reprise d'amortissement et de provisions d'exploitation)	762	1 091	- 30%
EBIT (Résultat d'exploitation)	496	1 090	- 55%
Résultat Financier	- 452	164	- 376%
Résultat Exceptionnel	100	- 694	-114%
<b>Résultat net</b>	<b>144</b>	<b>550</b>	<b>-74%</b>

Bilan Social Simplifié (en k€)	30/09/2008	30/09/2007
Immobilisations nettes	3 503	3 790
BFR	2 072	2 246
Trésorerie hors comptes gagés	571	708
	<b>6 146</b>	<b>6 744</b>

	30/09/2008	30/09/2006
Capitaux propres	- 12 340	- 12 484
Provisions pour risques & charges	1 427	2 850
Dettes non courantes	17 059	16 378
	<b>6 146</b>	<b>6 744</b>

(1) au 30/09/2008, les comptes de PARSYS incorporent au bilan les actifs et passif de son ex-filiale PARSYS Santé.

### Filiale PARSYS Santé

Pour faire face à la baisse de son activité sur le marché locatif, PARSYS s'est orienté vers le développement et la commercialisation de matériels médicaux. Une filiale, PARSYS Santé, a été créée en août 2006 afin de commercialiser un électrocardiographe portatif baptisé « Télécardia ». Ce matériel permet à un patient ou à un médecin de réaliser un électrocardiogramme numérique et de l'envoyer - via une liaison téléphonique, ADSL, GPRS ou satellitaire - à un centre de veille cardiaque et/ou à un cardiologue qui pourra juger de la conduite à tenir.

Afin de simplifier les procédures administratives et d'alléger les coûts de gestion, la filiale PARSYS Santé (précédemment détenue à 79%) a fait l'objet, après rachat aux minoritaires de la totalité des actions, d'une transmission universelle de patrimoine en faveur de PARSYS avec effet au 27/09/2008, étant précisé que, fiscalement, cette opération a eu un effet rétroactif au 01/10/2007.

## Activité PARSYS

Sur l'exercice 2007/2008, l'activité présente un volume d'affaires de 19 M€, en hausse de 6% par rapport à l'exercice précédent. La progression du chiffre d'affaires est notamment due à des effets de report sur cet exercice de commandes des années antérieures. Le redémarrage de l'activité reste freiné par la situation bilancielle de la Société et le contexte économique perturbé que traverse l'économie française.

La marge brute PARSYS a diminué (5,3 M€ contre 6,5 M€ en 2006/2007), avec un taux qui passe de 35,8% à 27,9% du Chiffre d'Affaires suite à la diminution du poids des fins de contrat dans l'ensemble de la marge.

La réduction des coûts d'exploitation s'est poursuivie au regard de l'exercice précédent, grâce à une baisse continue des charges externes, qui passent de 2 M€ à 1,6 M€ (-17%) et des frais de personnel (de 2,8 M€ à 2,4 M€, soit -14%).

Au total, la forte baisse des coûts d'exploitation, conjuguée à une marge en diminution, permet au résultat d'exploitation de rester positif (496 K€ contre 1 090 K€ en 2006/2007).

Le résultat financier s'établit à - 452 K€ (contre 164 K€ l'exercice précédent). Ce résultat négatif est lié au mali de confusion de patrimoine avec PARSYS Santé de 1 030 K€ qui vient contrebalancer les produits financiers (intérêts constatés sur le compte gage espèce, intérêts de comptes courants, annulation de provisions financières et autres produits financiers).

Pour couvrir le risque de reversement des intérêts financiers constatés sur le compte gage espèce dans le cadre du litige EFSI opposant PARSYS à GLS/LEASE PLAN, une provision pour risques exceptionnels a été complétée à due concurrence des produits financiers constatés. Compte tenu de ces éléments, le résultat courant avant impôts s'élève au 30 septembre 2008 à 44 K€ contre 1 253 K€ au 30 septembre 2007.

Le résultat social, quant à lui, fait apparaître un bénéfice de 144 K€ lequel comprend notamment en résultat exceptionnel :

- une reprise de provision de 2 027 K€ suite à la fin du risque sur cession d'une filiale
- une dotation de 1 237 K€ sur un produit à recevoir dans le cadre du litige EFSI, dotation constatée afin de lever une réserve du commissaire aux comptes
- une dotation sur litige de 310 K€

## Activité Santé

Le premier exercice de PARSYS Santé avait été majoritairement consacré aux développements et à la mise en production des produits et services à commercialiser.

Le deuxième exercice est marqué par la réalisation d'une étude clinique par un comité scientifique présidé par le professeur VALTY qui a validé techniquement l'électrocardiographe Télécordia.

Le démarrage commercial de l'activité a été plus lent et plus faible que prévu, générant ainsi un résultat d'exploitation très déficitaire sur 2007/2008.

## Etat de la dette

Le passif résiduel qui résulte de l'arrêté définitif des créances par le juge commissaire s'établit au 30 Septembre 2008 à la somme de 14 319 K€. Au 30/09/08, la quatrième échéance du plan a été payée en partie, étant précisé que seul le règlement de la partie non encore exigée a été différé.

La 5ème échéance deviendra exigible au mois de juillet 2009 (1 677 K€)

## Situation de l'entreprise

La trésorerie disponible de la société s'établit à 571 K€ au 30/09/08 contre 708 K€ au 30/09/2007. A ce dernier montant il faut ajouter un dépôt non disponible à ce jour de 4 204 K€ (indemnisation reçue dans le cadre du litige avec la société GLS/LEASE PLAN suite à exécution provisoire), ce qui donne une trésorerie totale au 30/09/2008 de 4 782 K€. En regard de cette trésorerie disponible, PARSYS a une dette à court terme vis à vis de son principal actionnaire qui lui a avancé 1 745 K€ au 30/09/08.

Les comptes annuels de PARSYS ont été certifiés sans réserve par le Commissaire aux Comptes.

En référence aux annexes des comptes annuels 2007/2008, le Commissaire aux comptes attire cependant l'attention de l'actionnaire sur les points suivants :

« • *Préambule - Situation de la société : la société, placée en redressement judiciaire le 1er mars 2004, a poursuivi au cours de l'exercice l'exécution du plan d'apurement du passif par voie de continuation homologué par le Tribunal de commerce de Bobigny le 7 juillet 2004. La continuité d'exploitation est subordonnée à la capacité de la société à respecter le plan de continuation adopté.*

• *Préambule – Evènements significatifs : 3. PARSYS Santé : ce paragraphe expose la situation de la société PARSYS Santé que votre société a absorbée dans le cadre d'une opération de confusion de patrimoine, ainsi que les modalités de comptabilisation de cette opération. Ces modalités découlent notamment d'une évaluation des actifs incorporels de la société PARSYS Santé réalisée par un Expert Indépendant, dont le résultat est présenté au niveau dudit paragraphe.*

• *Préambule – Changement de méthode comptable : ce paragraphe détaille le changement de présentation des dettes issues du plan de continuation, conformément à la position prise par la commission des études comptables de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.*

• *Note 9 : Cette note expose notamment l'avancement de la procédure qui oppose actuellement la société PARSYS à une société tierce (auprès de laquelle elle a racheté des actifs), et le changement d'estimation retenue par la Direction, afin que soyons en mesure de lever la réserve formulée dans nos précédents rapports quant au recouvrement d'un actif de 1,2 M€.* »

En outre, en référence aux annexes des comptes annuels 2007/2008, le Commissaire aux comptes porte à la connaissance de l'actionnaire les points suivants :

« • **La continuité de l'exploitation** (paragraphe sur la « situation de la société ») : la poursuite de la continuité d'exploitation est subordonnée à la capacité de la société de respecter le plan de redressement par voie de continuation homologué par le Tribunal de commerce de Bobigny le 7 juillet 2004. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nous avons eu confirmation que les échéances de remboursement des créanciers étaient correctement honorées à la date d'échéance ou à première demande de ces derniers.

Aussi nos travaux nous ont-ils amenés à demander confirmation à la direction que la société disposait, avec le soutien de son actionnaire majoritaire, des moyens lui permettant de faire face à ses besoins futurs de trésorerie jusqu'au jugement de la Cour d'appel, attendu au second trimestre 2009. Par ailleurs, la capacité future de la société à honorer la prochaine échéance du plan de continuation dépendra de l'activité commerciale du groupe et de l'aboutissement du litige développé au paragraphe 9 de l'annexe.

• **Les actifs incorporels issus de la société PARSYS SANTE** (paragraphe sur les « évènements significatifs de l'exercice », point n°3) : dans le cadre de la confusion de patrimoine avec cette dernière société, des actifs incorporels ont été reconnus à l'actif. Compte tenu de la création récente de cette activité, notre appréciation s'est notamment fondée sur la revue du rapport émis par un Expert Indépendant chargé d'apprécier la valeur des actifs apportés, étant précisé qu'à ce jour, comme exposé en préambule de l'annexe, les développements commerciaux de cette société ne permettent pas à cette activité d'être profitable.

• **Un changement de méthode** (paragraphe « changement de méthode comptable » du préambule de l'annexe) : ce paragraphe décrit le changement de présentation comptable opéré en ce qui concerne les dettes issues du plan de continuation. Nous nous sommes notamment assurés que ce changement était correctement exposé dans l'annexe, et respectait la position édictée par la commission des études comptables de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

• **Un changement d'estimation** (note 9 de l'annexe) : compte tenu des réserves formulées par nos soins dans le passé, la société a, tel qu'indiqué en note 9 de l'annexe, modifié son estimation en ce qui concerne le montant à recouvrer dans le cadre d'un litige. Notre appréciation a notamment consisté à nous assurer que l'information sur ce changement d'estimation avait été produite dans l'annexe.

• **L'évaluation des dépréciations d'actifs et des provisions pour risques et charges** (note 13 de l'annexe) : sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des dépréciations et provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la Direction de la société pour identifier et évaluer les risques, sur une revue des risques identifiés et des estimations retenues, et sur un examen des événements postérieurs venant corroborer ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. »

## Perspectives

Sur l'exercice 2008-2009, PARSYS poursuit sa politique de réduction de coûts, ses efforts commerciaux de diversification vers la Santé et sa recherche de nouveaux clients en location informatique et télécom.

Le chiffre d'affaires PARSYS du 1er trimestre s'inscrit en baisse par rapport au 1er trimestre de l'exercice précédent, passant de 3,9 M€ à 2,2 M€ (-44%).

Confronté à un marché du financement s'annonçant perturbé sur 2009, PARSYS espère cependant limiter la baisse de son activité et préserver son niveau de rentabilité.

## Changement de cotation

Sur la base du nombre de transactions réalisées sur le titre PARSYS en 2008, NYSE Euronext a informé la société que le titre sera désormais coté au fixing à compter du 2 mars 2009.

Le détail de ces informations est disponible sur le site [www.parsys.com](http://www.parsys.com).